



Délibération n° 12/ 2021

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre Mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, Mme GIMENEZ Véronique, Mme IRIBARNE Isabelle, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLOS Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia.

Absents excusés :

M. ARCAY Martin (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), M. BIEGEL Julien (pouvoir à Monsieur QUILES Thierry), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), M. GIL Michaël (pouvoir à Mme TROCHAIN Katia), M. GRILL Christophe (pouvoir à M. GERVAIS Marc), Mme GUYONNET Gaëlle (pouvoir à Mme IRIBARNE Isabelle), Mme LACUBE Danièle (pouvoir à M. MATTERA Patrick), Mme MARCILLAC Monique (pouvoir Mme QUEVEDO Karine), Mme ZONCA Jeanne (pouvoir à Mme THALAMAS Fabienne)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Petite-enfance - Convention de partenariat entre la commune et l'association familles rurales relative à la crèche Zebulon

Madame Anne-Marie CALMES, conseillère municipale, déléguée à la petite enfance, expose au conseil municipal :

Madame CALMES rappelle que la Fédération Départementale Familles Rurales de l'Hérault, gère actuellement la crèche multi accueil dénommée « Zébulon » à Pignan.

Cet établissement, utilise les locaux situés dans les bâtiments implantés sur l'école maternelle Louis Loubet, chemin du Pradarel, mis à disposition par la commune de Pignan.

Afin de mieux définir les relations contractuelles entre la commune de Pignan et la Fédération Départementale Familles Rurales de l'Hérault au sujet de la gestion de cet établissement il convient de renouveler la convention de partenariat en précisant notamment les droits et obligation de chacun ainsi que les modalités de fonctionnement de la nouvelle commission d'admission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

- 1 AVR. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 12/2021

Objet : Petite-enfance - Convention de partenariat entre la commune et l'association familles rurales relative à la crèche Zebulon

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 29 (dont 9 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 mars 2021

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN